

DATE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION _____

Police n°	LIG n°
-----------	--------

À adresser par e-mail : assurance-export-sinistres@bpifrance.fr

Mentions obligatoires en objet mail :
« n° de Police - DMS/DS/Avis de règlement ».

ASSURÉ (raison sociale)		EXPORTATEUR (raison sociale)		
AFFAIRE SUIVIE PAR :		SITUATION DU DONNEUR D'ORDRE :		
Tél. :	E-mail :	Carence	PROCÉDURES	
			Sauvegarde	RJ

SOMMES IMPAYÉES AU TITRE DE L'ENGAGEMENT GARANTI		
DATE D'EXIGIBILITÉ	MONTANT (€)	DEVISE (€)
RÈGLEMENT DES SOMMES CI-DESSUS (total ou partiel)		
DATE DE RÈGLEMENT	MONTANT (€)	DEVISE (€)
MONTANT DU SOLDE IMPAYÉ (€)		

Nom et qualité du signataire, signature et cachet de l'établissement*

⁽¹⁾ Messieurs,

La créance reprise ci-dessus demeurant à ce jour impayée, nous vous prions de procéder au règlement de l'indemnité correspondante.

* Lorsqu'il s'agit d'une première déclaration de sinistre au titre de cette police, le formulaire dûment signé doit impérativement être accompagné de la copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité du signataire et de ses pouvoirs si ce dernier n'est pas le représentant légal de l'établissement.

Conformément à l'article 14 §5 de la police cadre, veuillez remplir le compte de pertes suivant :

COMPTE DE PERTES (en euros)			
DÉBIT		CRÉDIT	
Montant des sommes dues par le Donneur d'Ordre à l'Assuré au titre de l'engagement garanti, à l'exclusion des intérêts de retard, des commissions et des dommages et intérêts dus par celui-ci à l'Assuré		Remboursement par le Donneur d'Ordre à l'Assuré	
		Produit de la réalisation de sûretés ou garanties	
		Sommes reçues du fait du transfert du droit aux indemnités découlant de la police d'assurance crédit délivrée à l'exportateur (donneur d'ordre) au titre de l'Engagement garanti	
		Autres	
TOTAL DÉBIT		TOTAL CRÉDIT	

SOLDE DÉBITEUR (PERTE)

--

NB : La Perte s'exprimant en euros, la conversion des sommes dues ou remboursées dans une autre devise est opérée sur la base du cours de la Banque centrale européenne en vigueur à la date de leur exigibilité ou de leur paiement (cf. articles 14§5 et 8 de la police cadre).

DOCUMENTS À FOURNIR

Veuillez joindre :

Tout document ou renseignement faisant preuve de vos droits.

NB : les documents nécessaires à l'instruction de votre demande d'indemnisation vous seront demandés par le service en charge de la gestion des sinistres.